



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**2021 DAE 31- DAE / DASES / DDCT** Subventions (37 500 euros) et avenants avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi de subventions à trois associations intervenant dans les quartiers populaires.

Conformément au Contrat de Ville, la Ville de Paris, par son soutien aux acteurs associatifs des quartiers populaires, souhaite sécuriser les parcours d'insertion, d'emploi, et prévenir les situations de précarité. Le soutien aux associations des quartiers populaires œuvrant pour l'accès à l'emploi est aussi un des objectifs poursuivis du plan « Boost Emploi » présenté par la Maire de Paris en Conseil de Paris de novembre.

Par ailleurs, en prévention des situations de précarité, et pour le renforcement de l'autonomie citoyenne sociale et linguistique, la Ville de Paris par son soutien aux acteurs associatifs, souhaite garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté, renforcer les compétences sociales et civiques et favoriser l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

La sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches administratives sont des objectifs prioritaires de la municipalité, conformément à la communication de la Maire de Paris sur la vie associative. Cette sécurisation passe par la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), engageant les associations et les différentes directions de la Ville.

En 2020, ce sont ainsi 101 500 euros qui ont financé cinq associations dans le cadre de cinq CPO portées par le Bureau du Développement Économique Local de la Direction de l'Attractivité et de L'Emploi sur des crédits de la politique de la Ville, dont deux arrivant à terme en décembre 2020 et dont le renouvellement est à l'étude.

Ce cadre permet aux associations de développer, sur une durée de trois ans, des actions pérennes et d'inscrire ainsi leurs projets dans la durée.

Afin d'assurer notre soutien à ces associations structurantes pour les quartiers populaires et sécuriser leur fonctionnement pour l'année 2021, il vous est proposé aujourd'hui de fixer le montant de la subvention 2021 qui sera versée dans le cadre des trois CPO actuellement en cours.

À ce titre, je vous propose donc de subventionner les associations dans leurs actions suivantes :

### **L'association L'Esprit du vent –CPO du 25 juillet 2019**

L'action a pour objectif de soutenir les jeunes de 18 à 30 ans, de niveau de qualification V et IV, du quartier Politique de la Ville Paris11- Fontaine-au-Roi, dans leur accès à l'emploi ou à la formation.

<b>Libellé de l'action</b>	<b>Direction et service</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Arrondissement</b>
Permanences et Ateliers Réussir l'Insertion	DAE-BDEL	5 000 euros	11 <sup>ème</sup>
	DDCT-SPV	3000 euros	11 <sup>ème</sup>
	<b>Total</b>	<b>8 000 euros</b>	

### **L'Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ) –CPO du 25 juillet 2019**

L'association a pour objet de promouvoir toutes actions et activités destinées à aider les personnes jeunes et en difficultés à vivre et à s'intégrer dans la société.

<b>Libellé de l'action</b>	<b>Direction et service</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Arrondissement</b>
Accès à l'Emploi pour les personnes en situation de précarité	DAE-BDEL	4 000 euros	20 <sup>ème</sup>

### **L'Association Generale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements –CPO du 25 juillet 2019**

L'association a pour objet d'aider les familles dans leur rôle d'acteur de la cohésion sociale par le biais de l'éducation des enfants notamment. Elle offre un lieu de rencontres, de soutien et de solidarité.

<b>Libellé de l'action</b>	<b>Direction et service</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>Arrondissement</b>
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17è	DAE-BDEL	8 000 euros	17 <sup>ème</sup>
	DDCT-SPV	1 500 euros	17 <sup>ème</sup>
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 18è	DAE-BDEL	7 000 euros	18 <sup>ème</sup>

Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante	DDCT-SPV	1 000 euros	17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>
	DASES-SEPLEX	4 000 euros	17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>
Apprentissage du Français langue Étrangère (FLE)	DASES-SEPLEX	2 000 euros	17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>
	DDCT-SEII	2000 euros	17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>
	Total	25 500 euros	17 <sup>ème</sup> et 18 <sup>ème</sup>

Il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 37 500 euros.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DAE 31- DAE/ DASES/DDCT** Subventions (37 500 euros) avec trois associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ,  
par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,  
par Mme Léa FILOCHE, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Esprit du vent, domiciliée 20 rue Saint-Fargeau C/O Carole Chassin Bat A (20<sup>e</sup>) (PARIS ASSO 9521/ dossier n° 2021\_05031 et dossier n° 2021\_05032), pour l'action « Permanences et Ateliers Réussir l'Insertion » selon la répartition suivante :  
- 5.000 € (DAE-BDEL) ;  
- 3.000 € (DDCT-SPV)

Article 2 : une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Association Pour l'Insertion des Jeunes (APIJ), domiciliée 05 place Youri Gagarine Cité des

Article 3 : une subvention de 25. 500 euros est attribuée à l'association Association Generale des Familles des 17eme et 18eme Arrondissements, domiciliée 26 rue Cardinet (17<sup>e</sup>) (PARIS ASSO 1541), selon la répartition suivante :

<b>Libellé de l'action</b>	<b>Direction et service</b>	<b>Montant</b>	<b>Dossiers</b>
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 17 <sup>e</sup>	DAE-BDEL	8000 euros	2021_05040
	DDCT-SPV	1500 euros	2021_05039
Parcours personnalisé pour l'emploi dans le 18 <sup>e</sup>	DAE- BDEL	7000 euros	2021_05041
Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante	DDCT-SPV	1000 euros	2021_05042
	DASES-SEPLEX	4000 euros	2021_05043
Apprentissage du Français langue Étrangère (FLE)	DASES-SEPLEX	2000 euros	2021_05044
	DDCT-SEII	2000 euros	2021_05045

Article 4: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement